



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture
:(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 1 : Identification

1.1. Identification

Nom du produit : Gorilla Wood Filler

1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Wood filler

1.3. Fournisseur

The Gorilla Glue Company
2101 E. Kemper Road
Sharonville, OH 45241
513-271-3300
www.gorillatough.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-420-7186

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-États-Unis

Cancérogénicité catégorie 1A

Texte intégral des déclarations H : Voir section 16

H350 peut causer le cancer

2.2. Éléments de l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage SGH-États-Unis

Pictogramme de danger (SGH):



Mention d'avertissement (SGH) :

Mentions de danger (SGH) :

Conseils de prudence (SGH) :

Danger

H350 – Peut causer le cancer.

P201- Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises.

P280 – Portez des gants de protection, des vêtements de protection, des yeux et des visages.

P308+P313 – En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin

P405 – Magasin fermé.

P501 – Éliminer le contenu/conteneur au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

2.3. Autres dangers n'entraînant pas de classification

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH US)

0.1% du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue (voie orale)

0.1% du mélange est constitué d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue (voie cutanée)

0.1% du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue (inhalation/brouillard))



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture
:(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% *	Classification des ingrédients du SGH
Dioxyde de titane	(CAS-No.) 13463-67-7	< 0.9	Carc. 2, H351 (poussière)
Silice	(CAS-No.) 14808-60-7	< 0.5	Carc. 1A, H350 (poussière)

Texte intégral des phrases H: voir section 16

*Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (p/p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en pourcentage volume par volume (v/v%).

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

- Mesures de premiers secours en général : Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).
- Mesures de premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation et de difficulté à respirer, retirer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- Premiers soins après contact cutané : Enlevez les vêtements touchés et lavez toute la zone exposée de la peau avec de l'eau et du savon doux, puis rincez à l'eau tiède.
- Premiers soins après un contact visuel : Si c'est facile à faire, retirez les lentilles cornéennes, si elles sont portées. Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation se produit ou persiste, avisez le personnel médical.
- Premiers soins après ingestion : Rincer bouche. Ne provoquez PAS de vomissements. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

- Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation n'est pas prévue lorsque le produit est sous forme de pâte, tel que fourni. Si de la poussière se forme: Peut causer le cancer par inhalation.
- Symptômes/blessures : Affections médicales aggravées par l'exposition : Aucune connue ou signalée. Traiter de manière symptomatique et de soutien.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Non, si vous êtes exposé ou concerné : consultez un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés (et inadaptés)

- Agents extincteurs appropriés : Utilisez de l'eau pulvérisée (brouillard), de la poudre sèche, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone, selon le feu environnant et les matériaux.
- Agents extincteurs inadaptés : Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques découlant du produit chimique

- Incendie : Inflammable
- Explosion : Le produit n'est pas explosif
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des vapeurs toxiques peuvent être dégagées. Oxydes de carbone (CO & CO2). Oxydes d'azote.

5.3. Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie dans les environs: utiliser l'agent extincteur approprié. Portez des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Décontaminez tout l'équipement après utilisation.



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture
:(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'entrez pas dans la zone du feu sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Procédures d'urgence : Seul un personnel qualifié équipé d'un équipement de protection approprié peut intervenir. Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. For emergency responders

Équipement de protection : Si le produit est libéré ou renversé, prendre les précautions appropriées pour minimiser l'exposition en utilisant un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). La zone doit être correctement ventilée. Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ne respirez pas la poussière. Humidifier les matières renversées avec de l'eau.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas vider dans les égouts. Éviter les rejets dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Minimisez la production de poussière. Balayez ou pelletez dans le contenant approprié pour l'élimination.

Autres informations : Éliminer les matières ou les résidus solides à un endroit autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour de plus amples renseignements..

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Ne respirez pas la poussière. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le rejet du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire pour la manutention et limiter le nombre de travailleurs exposés. Les planchers, les murs et les autres surfaces de la zone dangereuse doivent être nettoyés régulièrement. Portez un équipement de protection individuelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et lorsque vous quittez le travail.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris toute incompatibilité

Conditions de stockage : Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Produits incompatibles : Aucune n'est connue.

Matières incompatibles : Aucune n'est connue.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Nom local	Dioxyde de titane
ACGIH TWA (mg/m ³)	10mg/m ³
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: LRT irr. Notations : A4 (Non classable comme cancérigène pour l'homme)
Référence réglementaire	ACGIH 2021
États-Unis – OSHA – Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dioxyde de titane (poussières totales)



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture
:(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

OSHA PEL (TWA) [1]	15 mg/m ³
Référence réglementaire	Tableau annoté de l'OSHA Z-1
Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)	
États-Unis – ACGIH – Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Silice cristalline – quartz
ACGIH TWA (mg/m ³)	0.025 mg/m ³ (R – Particules respirables)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm fibrosis; cancer du poumon. Notations : A2 (cancérogène présumé pour l'homme)
Référence réglementaire	ACGIH 2021
États-Unis – OSHA – Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Quartz (respirable) (Silice : cristalline)
OSHA PEL (TWA) [2]	250 mppcf
Remarque (OSHA)	Table Z-3. Pour OSHA PEL (TWA): Utilisez les formules : (250 / (%SiO ₂ +5)) pour mppcf et (10 mg/m ³) / (%SiO ₂ +2) pour mg/m ³ . N° CAS Source : Tableau Z-1 de l'eCFR.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Tableau annoté Z-3 Poussières minérales
États-Unis – NIOSH – Limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	0.05 mg/m ³
Remarque (NIOSH)	(Poussières respirables)

8.2. Mesures d'ingénierie appropriées

Mesures d'ingénierie appropriées:

Minimiser l'exposition par enceinte partielle de l'exploitation ou de l'équipement et assurer la ventilation des extractions aux ouvertures. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c.-à-d. nettoyer les surfaces de poussière avec de l'air comprimé)

Mesures de contrôle de l'exposition environnementale:

Éviter les rejets dans l'environnement. Évitez de créer ou de répandre de la poussière.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle :

Évitez toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant à la pénétration chimique. Gants en caoutchouc nitrile.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité. En cas de production de poussière : lunettes de protection.

Protection respiratoire:

Lorsque l'exposition par inhalation peut se produire à la suite de l'utilisation, un équipement de protection respiratoire est recommandé. Utilisez un appareil de protection respiratoire à épuration d'air muni de cartouches filtrantes pour les particules.

Autres informations:

Lorsque vous consommez, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Pâte liquide
Couleur : Brun



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture
:(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Odeur	: Oderless à léger
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: 10 (8.5 -8.9) %
Point de fusion	: ≈ 0 °C
Point de congélation	: ≈ 0 °C
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Point d'éclair	: Noninflammable
Taux d'évaporation relatif (butylacétate)=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1.14 g/cm ³
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Évitez de créer ou de répandre de la poussière.

10.5. Matières incompatibles

Aucune n'est connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Gorilla Wood Filler



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture
:(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Toxicité aiguë inconnue (SGH)	0.1% du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue (voie orale) 0.1% du mélange est constitué d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue (voie cutanée) 0.1% du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue (inhalation/brouillard))
Titanium dioxide (13463-67-7)	
LD50 rat buccal	>5000 mg/kg
LC50 Inhalation – Rat	>6.82 mg/l/4h
Corrosion/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé (Les produits chimiques utilisés ne sont pas disponibles sous la forme physique connue pour causer le cancer.)
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
NOAEL (chronique, orale, animale/mâle, 2 ans)	5 mg/kg Rat de poids corporel
Informations complémentaires	Cancérogène cat 1A ou 1B (inhalation de poussières)
IARC groupe	2B – Peut-être cancérogène pour l'homme (poussière)
Dioxyde de silicium (cristobalite) (14808-60-7)	
IARC groupe	1 – Cancérogène pour l'homme (poussière)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: L'inhalation n'est pas prévue lorsque le produit est sous forme de pâte, tel que fourni. Si de la poussière se forme : Peut causer le cancer par inhalation.
Effets nocifs potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Aucune information supplémentaire disponible.
Symptômes/blessures	: Ne devrait pas présenter de danger important dans les conditions prévues d'utilisation normale.

SECTION 12 : Information écologique

12.1. Toxicité

Écologie – généralités : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2. Persistence and degradability

Gorilla Wood Filler

Persistence et dégradabilité : Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Gorilla Wood Filler

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture:
(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

12.5. Autres effets indésirables

Autres informations : Éviter les rejets dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination des produits/emballages : Éliminez de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales.

Écologie - déchets : Éviter les rejets dans l'environnement.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Ministère des Transports (DOT)

Conformément au DOT

Sans objet

TDG

Sans objet

Transport maritime

Sans objet

Transport aérien

Sans objet

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation fédérale américaine

Tous les composants de ce produit sont répertoriés, ou exclus de la liste, sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir un produit chimique toxique ou des produits chimiques dépassant la concentration de minimis applicable telle que spécifiée dans 40 CFR §372.38 (a), sous réserve des exigences de déclaration de l'article 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR Part 372.

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrite sur la LIS canadienne (Liste intérieure)

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrite sur la LIS canadienne (Liste intérieure)

EU-Regulations

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Inscrit à l'inventaire CEE EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit à l'inventaire CEE EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Réglementations nationales



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:
Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture:
(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Inscrit au CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Inscrit à l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit sur PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit à l'inventaire national des produits chimiques de Taïwan Inscrit à l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit à l'ISTC (Inventaire des substances chimiques de Taïwan)
Répertorié sur l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit à la loi japonaise ISHL (Industrial Safety and Health Law)
Inscrit sur KECL/KECI (Korean Existing Chemicals Inventory)

Dioxyde de silicium (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit au CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Inscrit sur PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit à l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit à l'inventaire national des produits chimiques de Taïwan
Inscrit sur KECL/KECI (Korean Existing Chemicals Inventory)
Répertorié sur l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Figurant sur l'inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).

15.3. Réglementations des États américains

Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer au dioxyde de titane, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	Réglementations nationales ou locales
Dioxyde de titane (13463-67-7)	États-Unis – New Jersey – Liste des substances dangereuses du droit de connaître; États-Unis – Pennsylvanie – RTK (Right to Know) List.
Dioxyde de silicium (cristobalite)(14808-60-7)	États-Unis – Idaho – Polluants atmosphériques toxiques non cancérogènes – Concentrations ambiantes acceptables; États-Unis – New Jersey – Liste des substances dangereuses du droit de connaître

SECTION 16 : Autres renseignements

Autres informations : Aucun.

Texte intégral des phrases H

H350	Peut causer le cancer
H351	Soupçonné d'être à l'origine du cancer

Abréviations et acronymes

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ADR/RID - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/rail; AIHA - American Industrial Hygiene Association; # CAS - Numéro de Chemical Abstract Services; CLP - Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges; DNEL - Niveau dérivé sans effet; DOT - Ministère des Transports; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques nouvelles et existantes; ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées; UE - Union européenne; SGH - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IDVS - Danger immédiat pour la vie ou la santé; IATA - Association du transport aérien international; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales; DMEQ - Niveau d'effet observé le plus bas; DMENO - Dose minimale avec effet nocif observé; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail; DSEO - Aucune dose avec effet observé; DSENO - Dose sans effet nocif observé; NTP - Programme national de toxicologie; LEMT - Limite d'exposition professionnelle; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail; PBT - persistant, bioaccumulable et toxique; CESE - concentration estimée sans effet; LEP - Superfund Amendments and Reauthorization Act; STOT - toxicité spécifique pour



Fiche signalétique – Gorilla Wood Filler

Date de révision: 07-14-2021
Date d'émission: 02/08/2021

Version: 2.0

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE:

Pendant les heures d'ouverture: (800) 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture
:(800) 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

les organes cibles; STEL - Limite d'exposition à court terme; TMD - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; vPvB - très persistant et très bioaccumulable; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

FDS US (GHS HazCom 2012)

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité ont été préparées par du personnel qualifié et, à notre connaissance, sont véridiques et exactes. Les informations et recommandations sont fournies pour ce produit étant entendu que l'acheteur déterminera indépendamment l'adéquation du produit à cette fin. Ces données ne constituent pas une garantie, expresse ou implicite, légale ou autre, ni une représentation pour laquelle The Gorilla Glue Company assume la responsabilité légale. Les données sont soumises uniquement pour l'information et la considération de l'utilisateur. Toute utilisation de ce produit doit être déterminée par l'utilisateur comme étant conforme aux lois et règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux applicables.